



OFFICE DES PERSONNES
HANDICAPÉES DU QUÉBEC

conjuguer
nos forces

MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

- Des opportunités ayant le potentiel de favoriser la participation sociale des personnes handicapées

NOUVELLES DE L'OFFICE

- Vers une politique québécoise de mobilité durable : l'Office participe aux travaux et soumet un mémoire

ACTUALITÉS

- Réussite éducative : une politique gouvernementale et une campagne de sensibilisation de l'Office
- Québec s'investit de nouveau dans la lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées
- Le Québec présent à l'ONU pour la dixième Conférence des États Parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées

PLAN D'ACTION

- Favoriser l'accès aux bibliothèques publiques : des moyens à votre portée!

MIEUX COMPRENDRE

- Rapport sur les déplacements : des recommandations porteuses pour la prochaine politique de mobilité durable

EXPRESS-0

Cyberbulletin officiel de l'Office des personnes handicapées du Québec
Express-0 – Volume 11, numéro 5 – Septembre 2017

MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Des opportunités ayant le potentiel de favoriser la participation sociale des personnes handicapées

Tout au long de l'année, l'Office contribue à des initiatives gouvernementales pouvant avoir un impact sur la participation sociale des personnes handicapées. Cet automne ne sera pas différent des autres avec les chantiers en cours concernant, entre autres :

- La sécurité routière;
- Le troisième plan de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Les plans d'action sur la Politique de la réussite éducative;
- Le projet de politique québécoise de la culture;
- Le plan d'action interministériel de la Politique gouvernementale de prévention en santé;
- La politique familiale québécoise et son plan d'action concerté en matière de conciliation travail-famille-étude.



Madame Anne Hébert

Déjà, durant l'été, l'Office a déposé un mémoire exposant huit recommandations dans le cadre des consultations entourant la future politique québécoise de la mobilité durable. Nous vous invitons à lire l'article à ce sujet dans cette édition.

La politique familiale québécoise et son plan d'action concerté en matière de conciliation travail-famille-étude.

Déjà, durant l'été, l'Office a déposé un mémoire exposant huit recommandations dans le cadre des consultations entourant la future politique québécoise de la mobilité durable. Nous vous invitons à lire l'article à ce sujet dans cette édition.

L'Office participe aussi aux travaux en lien avec la mise en œuvre de la Politique de la réussite éducative. Lancée le 21 juin dernier, cette politique constitue un levier intéressant pour favoriser la réussite éducative des élèves handicapés. Un article à cet égard vous en fera la démonstration, tout en vous informant des activités de communications prévues par notre organisation au cours des prochains mois pour sensibiliser le réseau scolaire et ses partenaires à la réussite éducative des élèves handicapés.

En plus de contribuer à des initiatives gouvernementales pouvant avoir un impact sur la participation sociale des personnes handicapées, l'Office mettra tous les efforts requis pour s'acquitter de ses autres engagements, que ce soit pour atteindre les objectifs fixés à son plan stratégique ou pour réaliser les mesures prises dans le cadre de plans d'action gouvernementaux déjà en vigueur. Par exemple, l'Office poursuit l'amélioration de son soutien-conseil offert aux organisations responsables de produire un plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées, notamment auprès des municipalités. Ce soutien-conseil se fait, entre autres, en leur faisant connaître de bonnes pratiques et des mesures porteuses pour leur communauté, comme le démontre l'article de cette édition visant à favoriser l'accès des bibliothèques publiques aux personnes handicapées.

Parmi ses engagements, il y a également ceux inscrits au Plan 2015-2019 des engagements gouvernementaux favorisant la mise en œuvre de la politique À part entière. À ce titre, l'Office collabore avec le ministère des Relations internationales et de la Francophonie à une mesure visant à « favoriser, en collaboration avec les ministères concernés, la réalisation de partenariats et l'échange d'expertise entre l'Office et des organisations internationales gouvernementales, notamment l'Organisation des Nations Unies ». Cet engagement s'est traduit dernièrement par la participation de l'Office, en tant que représentant du Québec, à la dixième Conférence des États Parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations Unies. Un article vous en dresse les grandes lignes.

L'Office collabore également à différents plans d'action gouvernementaux, par la mise en œuvre de mesures en lien avec les personnes handicapées. À preuve ses deux mesures récemment inscrites au Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2017-2022, qui vous sont expliquées dans l'article faisant suite à l'adoption de ce plan d'action.

Autre mandat important à mentionner, celui dévolu à l'Office concernant le suivi des recommandations contenues dans les rapports d'évaluation de l'efficacité de la politique À part entière. Ces recommandations, porteuses pour la suite de la mise en œuvre de la politique, soutiennent l'action gouvernementale et les réflexions en lien avec l'élaboration de plusieurs politiques ou stratégies gouvernementales. Un article expose comment les constats et les recommandations issus du rapport d'évaluation portant sur les déplacements peuvent soutenir les réflexions gouvernementales entourant l'élaboration d'une future politique sur la mobilité durable.

À tous, bonne lecture!

NOUVELLES DE L'OFFICE

Vers une politique québécoise de mobilité durable : l'Office participe aux travaux et soumet un mémoire



POLITIQUE DE mobilité durable

Le 28 mars 2017, le gouvernement du Québec annonçait le dévoilement d'une politique de mobilité durable qui sera rendue publique au cours du printemps 2018.

Dans le cadre de l'élaboration de cette politique, une première rencontre de travail à laquelle a participé l'Office a eu lieu le 9 juin dernier. Celle-ci a permis de lancer les travaux en vue d'amorcer une réflexion sur les différents

enjeux centraux de la mobilité durable et de déterminer les grandes orientations qui devront guider l'élaboration de cette politique. Une seconde rencontre réunissant les partenaires et parties prenantes devrait avoir lieu cet automne afin de faire le point sur l'avancée des travaux.

Entre temps, l'Office a soumis, le 15 août dernier, un mémoire, qui prend assise sur l'approche inclusive. Cette approche vise à prévoir, dès la conception, un environnement physique et social qui tient compte des besoins de l'ensemble de la population, incluant ceux des personnes handicapées et de leur famille. C'est ainsi, par le développement d'une vision d'ensemble des déplacements des personnes handicapées, qu'il sera possible de contribuer davantage à la participation sociale de celles-ci et à la mobilité durable dans leur milieu de vie. Voici les grandes lignes du mémoire ainsi que des recommandations y étant présentées.

Pour un aménagement du territoire accessible et sécuritaire

L'accès aux lieux extérieurs et aux divers modes et moyens de transport est une condition essentielle à la participation sociale des personnes handicapées. C'est pourquoi, dans la prochaine politique de mobilité durable, une attention particulière doit être portée à la mise en place de parcours sans obstacles afin de favoriser l'accessibilité des lieux extérieurs, des infrastructures et des moyens de transport à l'ensemble des citoyens. En effet, de nombreux aménagements extérieurs demeurent inaccessibles vu l'absence actuelle de normes unifiées et harmonisées permettant d'assurer l'accessibilité des espaces publics extérieurs.

Certaines normes existent et permettent d'atteindre un niveau minimal d'accessibilité. Cependant, elles peuvent être méconnues, ne sont pas toujours obligatoires et peuvent être appliquées de manière variable, ce qui peut occasionner une rupture dans la chaîne de déplacements des personnes handicapées. Pour cette raison, l'Office est d'avis que les intervenants concernés doivent travailler de concert à l'identification de solutions visant à améliorer l'encadrement relatif à la conception sans obstacles des aménagements extérieurs.

Par ailleurs, pour favoriser la mobilité durable, l'aménagement du territoire et l'organisation des transports, en plus d'être accessibles, doivent aussi offrir un environnement sécuritaire à l'ensemble des citoyens. Ainsi, l'Office recommande que la politique de mobilité durable, dans une approche inclusive, s'appuie notamment sur le principe de prudence envers les usagers en situation de vulnérabilité sur le réseau routier et le domaine piétonnier. Il importe également de tenir compte de la sécurité des personnes se déplaçant à l'aide d'une aide à la mobilité motorisée (AMM), qui sont de plus en plus nombreuses sur le réseau routier.

Qu'est-ce que la mobilité durable?

La mobilité durable consiste en l'application des composantes du développement durable, soit les dimensions environnementale, sociale et économique, au transport. Notons que la composante sociale de la mobilité durable considère que pour être durable, la mobilité doit être accessible, équitable, sécuritaire et compatible avec la santé. Elle doit permettre à tous les citoyens d'avoir accès aux infrastructures extérieures et à des modes de transport qui tiennent compte de leurs besoins et de leurs capacités.

Pour un transport collectif et privé accessible, sécuritaire et complémentaire

Au cours des dernières années, des progrès importants ont été observés dans les services de transport offerts aux personnes handicapées. Toutefois, la possibilité pour les personnes handicapées de se déplacer sans contraintes par différents moyens, entre leur domicile et l'école, le lieu de travail, les services publics et de santé et les espaces de loisirs demeure un enjeu majeur. À cet égard, la politique de mobilité durable doit prendre en compte cet enjeu et prévoir des actions en conséquence.

Ainsi, l'accessibilité au transport en commun, tant en milieu urbain que rural, demeure une priorité pour favoriser les déplacements des personnes handicapées. En effet, il subsiste des obstacles concernant l'accessibilité des infrastructures de transport, que ce soit pour avoir accès aux véhicules de transport en commun que pour se rendre aux arrêts ou les repérer. Il importe donc que les autorités organisatrices de transport (AOT) poursuivent leurs efforts pour rendre accessibles aux personnes handicapées non seulement leurs véhicules, mais également l'ensemble des infrastructures ou des équipements associés au service de transport en commun, dont les panneaux d'arrêts et les abribus. En ce sens, l'Office recommande que des mesures structurantes ainsi que des cibles précises et mesurables visant à bonifier l'accessibilité de l'ensemble des infrastructures des services de transport en commun soient incluses dans les plans de développement visant à assurer le transport en commun des personnes handicapées.

Un autre aspect abordé dans le mémoire de l'Office concerne la consolidation et la complémentarité entre les différents services de transport collectif au Québec, incluant le transport adapté. En effet, le transport adapté demeure une mesure adaptative essentielle et indispensable pour soutenir la participation sociale des personnes qui ne peuvent utiliser le transport en commun. L'Office réaffirme ainsi l'importance du transport adapté comme moyen de transport complémentaire au transport collectif régulier, et ce, pour assurer les déplacements de toutes les personnes handicapées admissibles sur l'ensemble du territoire québécois. À cet égard, l'Office rappelle qu'il est recommandé

dans le Rapport d'évaluation de l'efficacité de la politique À part entière portant sur les déplacements que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports accroît le financement du Programme de subvention au transport adapté afin de mieux répondre aux besoins des personnes handicapées et qu'il en améliore et en optimise la gestion.

Saviez-vous que?

En vertu de l'article 67 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, les autorités organisatrices de transport du Québec que sont les sociétés de transport en commun ainsi que les organismes municipaux, intermunicipaux ou régionaux de transport collectif, doivent faire approuver par le ministre des Transports un plan de développement. Ce plan vise à assurer le transport en commun des personnes handicapées dans les territoires desservis par ces instances.

En complément, il est recommandé aux municipalités de collaborer avec les acteurs concernés de même qu'avec les personnes handicapées ou leurs représentants afin d'améliorer l'offre de services en transport adapté. Afin de favoriser la mobilité durable de l'ensemble de la population sur tout le territoire québécois, les services de transport adapté, particulièrement en milieu rural, doivent également être planifiés de manière à faciliter les déplacements hors territoire, et une recommandation est émise en ce sens.

L'Office a aussi soulevé la question de l'accessibilité aux services de transport privé, qui sont de plus en plus utilisés par les personnes handicapées. Ces services sont complémentaires à ceux fournis par les transporteurs publics. En ce qui concerne le transport par taxi, trop souvent, les personnes handicapées n'ont pas accès à un véhicule accessible, et ce, dans un délai comparable à celui des autres clients. L'Office recommande donc que des mesures soient prises afin que l'offre de services par taxi accessible aux personnes handicapées soit rendue disponible 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, et ce, dans un délai d'attente comparable à celui des autres clients et sans frais supplémentaire. De plus, des cibles ainsi qu'un échéancier de la mise en accessibilité du parc de taxi devront être identifiés.

Enjeux spécifiques pour des innovations en matière de transport accessible et sécuritaire

Le développement et le déploiement des innovations en matière de transport amènent des enjeux d'accessibilité et de sécurité pour les personnes handicapées qui doivent être pris en compte. L'Office rappelle à cet égard qu'il importe que les véhicules électriques, les installations de soutien, les bornes de rechargement et les diverses plateformes technologiques soient conçus de manière à pouvoir également être utilisés par les personnes handicapées, et ce, de manière sécuritaire. Ces éléments ne doivent pas constituer d'obstacles supplémentaires pour les personnes handicapées dans leur déplacement.

Pour plus de détails concernant la prochaine politique de mobilité durable, visitez la page Web du site du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports qui y est dédiée. Restez également à l'affût des prochains numéros d'*Express-O*. Nous vous y entretiendrons

de la poursuite des travaux entourant la nouvelle politique. L'Office y contribuera activement au cours des prochains mois afin de faire valoir les différents enjeux soulevés dans son mémoire.

ACTUALITÉS

Réussite éducative : une politique gouvernementale et une campagne de sensibilisation de l'Office

Le gouvernement du Québec a lancé le 21 juin dernier la toute première politique québécoise de la réussite éducative. L'Office accueille favorablement cette politique, dont certaines actions proposées constituent des leviers pertinents pour la réussite éducative des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA).

Rappelons que la Politique de la réussite éducative a été précédée par de larges consultations publiques tenues à l'automne 2016. L'Office y avait par ailleurs pris part en déposant un mémoire, dont le contenu a fait l'objet d'un article dans l'édition d'*Express-O* de décembre 2016.

Par sa nature et certaines des actions qu'elle prévoit, la Politique de la réussite éducative concourt à l'atteinte d'un des résultats attendus de la politique à part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité, soit celui d'accroître la participation des élèves et des étudiants handicapés à tous les niveaux d'enseignement, en formation initiale et continue.

En effet, cette politique a l'ambition de réaliser sept grands objectifs d'ici 2030 lesquels sont associés notamment à la diplomation et la qualification, l'équité entre les groupes d'élèves, la prévention, le cheminement scolaire et le milieu de vie.

En plus de ces objectifs, la Politique de la réussite éducative porte sur trois axes d'intervention qui touchent, en tout, huit enjeux liés à la réussite éducative.

Les trois axes d'intervention de la Politique de la réussite éducative

- Axe 1 : L'atteinte du plein potentiel de toutes et de tous
- Axe 2 : Un milieu inclusif, propice au développement, à l'apprentissage et à la réussite
- Axe 3 : Des acteurs et des partenaires mobilisés pour la réussite

Le premier axe d'intervention, qui vise l'atteinte du plein potentiel de toutes et de tous, suscite particulièrement l'attention de l'Office. Le gouvernement y souligne l'importance d'effectuer des interventions précoces, rapides et continues envers les enfants et les élèves (enjeu 1). L'Office voit d'un bon œil l'idée d'aborder cet enjeu, de par les impacts positifs qui pourraient en résulter pour les enfants et les élèves handicapés. Cela pourrait, en effet, permettre d'offrir des réponses adaptées aux

besoins de ces derniers, en plus de favoriser leur transition entre les différents milieux éducatifs et ordres d'enseignement.

Le premier axe d'intervention de la Politique expose également l'enjeu de l'adaptation à la diversité des personnes, des besoins et des trajectoires [enjeu 3]. Répondre à cet enjeu permettra de revoir et d'optimiser les façons de faire en lien avec les efforts d'intégration des EHDAA, en vue d'assurer une offre de services plus adaptée à la diversité des besoins de ces élèves.

La Politique prévoit la mise en place de différentes actions pour répondre à ces enjeux. Le tableau suivant vous présente certaines de ces actions qui peuvent avoir un impact plus particulier pour favoriser la réussite éducative des élèves handicapés.

Quelques actions d'intérêt prévues dans la Politique de la réussite éducative

Enjeu 1 Des interventions précoces, rapides et continues	Révision du modèle de financement qui s'applique aux EHDAA.
	Ajout de ressources spécialisées de façon à augmenter l'offre de services intégrés et à améliorer l'accompagnement des élèves ayant des besoins particuliers dans les centres de formation professionnelle et les centres d'éducation des adultes.
Enjeu 3 Une adaptation à la diversité des personnes, des besoins et des trajectoires	Établissement d'un seuil minimal de services spécialisés et intégrés dans les écoles et les centres pour assurer une réponse équitable aux besoins des élèves.
	Poursuite, en collaboration avec les établissements d'enseignement privés, de la mise en œuvre des moyens visant à contribuer davantage aux efforts pour l'intégration des EHDAA.
	Publication d'un vaste plan d'action pour diversifier et adapter les services éducatifs, et offrir l'accompagnement nécessaire pour que tous les élèves, peu importe leurs besoins ou leur origine sociale, puissent atteindre leur plein potentiel.

Mentionnons que l'Office participe aux travaux en lien avec la mise en œuvre de la Politique de la réussite éducative. Il verra ainsi à ce que les actions prévues puissent avoir des retombées optimales pour favoriser la réussite éducative des élèves handicapés.

En complément, l'Office entend également mener une campagne de communication sur le thème de la réussite éducative au cours de l'année 2017-2018. Celle-ci mettra sur l'importance de déployer une approche individualisée et coordonnée des services autour des besoins et des capacités de l'élève handicapé. Plus particulièrement, l'Office souhaite mettre de l'avant des exemples inspirants de réussite éducative dans des écoles primaires et secondaires du Québec, en se basant notamment sur la préparation et la mise en place adéquates du plan d'intervention de l'élève handicapé.

Puisqu'il s'agit d'une obligation légale confiée aux directions d'école, cet outil devient un levier incontournable pour favoriser la réussite éducative des élèves handicapés, car il peut avoir une incidence majeure sur la mobilisation des partenaires ainsi que sur la planification, la coordination et l'accès aux services nécessaires à cette réussite.

ACTUALITÉS

Québec s'investit de nouveau dans la lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées



Le 15 juin dernier, le gouvernement du Québec procédait au lancement du Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées (PAM) 2017-2022. Il s'agit du second plan d'action visant à prévenir et à contrer la maltraitance envers les personnes âgées. Le Québec consacrera la somme de 45,8 millions de dollars à la mise en œuvre de ce nouveau plan d'action, soit plus du double du montant dédié au plan d'action précédent.

S'inscrivant en continuité avec les efforts entrepris depuis 2010, le PAM 2017-2022 comporte quatre grandes orientations et onze objectifs qui se déclinent en 52 mesures concrètes. Deux priorités d'action ont été ajoutées, soit la promotion de la bientraitance de même que la lutte contre la maltraitance matérielle et financière, cette dernière étant la forme de maltraitance la plus fréquemment observée envers les personnes âgées.

Élaboré sous la responsabilité du Secrétariat aux aînés, le PAM 2017-2022 est structuré en fonction des quatre grandes orientations suivantes, à savoir : 1) prévenir la maltraitance et promouvoir la bientraitance; 2) favoriser un repérage précoce et une intervention appropriée; 3) favoriser et faciliter la divulgation des situations de maltraitance, notamment les situations de maltraitance matérielle et financière; 4) développer les connaissances et améliorer le transfert des savoirs.

La mise en œuvre du PAM mobilise treize ministères et organismes publics, dont l'Office des personnes handicapées du Québec. L'Office est en effet responsable de la réalisation de la mesure 49 qui consiste à « soutenir la réalisation d'une recherche sur la maltraitance psychologique et

financière vécue par les personnes handicapées, au moyen de son Programme de subventions à l'expérimentation ».

Par ailleurs, l'Office collabore à la mise en œuvre de deux autres mesures. L'une de celles-ci vise à « établir, renforcer et diffuser les principales trajectoires de services à emprunter dans des situations de maltraitance envers les personnes âgées ». L'autre consiste à « soutenir le développement de différents projets de recherche concernant la maltraitance, la bientraitance et les bonnes pratiques à mettre en place auprès de différents groupes de personnes âgées, que ces personnes soient des hommes ou des femmes, de minorités ethnoculturelles, autochtones, handicapées ou inaptes ».

Le PAM 2017-2022 identifie aussi l'Office parmi les organismes gouvernementaux pouvant offrir de l'aide aux personnes âgées handicapées victimes de maltraitance. En effet, il est possible d'obtenir du soutien, du conseil et de l'aide via nos services directs à la population en communiquant avec nous au 1 800-567-1465 ou par courriel à aide@ophq.gouv.qc.ca.

ACTUALITÉS

Le Québec présent à l'ONU pour la dixième Conférence des États Parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées

C'est avec honneur que l'Office, au nom du gouvernement du Québec, a accompagné la délégation canadienne dans le cadre de la dixième Conférence des États Parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées, qui a eu lieu les 13,14 et 15 juin derniers au siège des Nations Unies, à New York. La délégation, présidée par l'honorable Carla Qualtrough, ministre des Sports et des Personnes handicapées du gouvernement du Canada, était composée, entre autres, de divers représentants du gouvernement fédéral, de plusieurs jeunes handicapés et du gouvernement du Québec. Ce dernier y était fièrement représenté par l'Office.

Pour sa dixième session, la Conférence a abordé les enjeux liés à la participation sociale des personnes handicapées et aux diverses formes de discrimination vécue par celles-ci. L'importance d'établir des partenariats entre les différents intervenants afin de favoriser le développement urbain inclusif dans une perspective de développement durable a également été un thème central de la Conférence.

Durant leur séjour, les représentants de la délégation canadienne ont eu l'occasion de rencontrer des homologues d'autres pays et de participer à divers ateliers et tables rondes ayant lieu parallèlement à la Conférence. Ces présentations visaient à échanger des pratiques exemplaires pour accroître la participation sociale des personnes handicapées et à discuter des obstacles que celles-ci peuvent rencontrer. L'éventail des sujets traités fut très large. L'utilisation et la promotion des langues des signes pour les enfants ayant une surdité, l'accessibilité des environnements bâtis comme composante essentielle à une vie urbaine inclusive, l'emploi chez les personnes handicapées pour contribuer à réduire la pauvreté et l'amélioration de l'accès des personnes handicapées au processus

électoral et politique furent quelques-uns des sujets abordés. Mentionnons que le Québec et la Ville de Montréal ont été cités à quelques reprises au cours de ces ateliers à titre de référence ou de comparaison.

La Convention relative aux droits des personnes handicapées en bref

- La Convention relative aux droits des personnes handicapées a été adoptée en 2006 par l'ONU et est entrée en vigueur en 2008.
- La Convention assure la protection et la promotion des droits et de la dignité des personnes handicapées, afin qu'elles soient traitées sans discrimination et en toute égalité.
- Les États Parties à la Convention ont pour mission de promouvoir, de protéger et d'assurer la pleine et égale jouissance de l'ensemble des droits de la personne pour toutes les personnes handicapées.
- Le Canada a ratifié la Convention en 2010.

Le Canada réitère ses engagements à l'égard des personnes handicapées sur la scène internationale

L'ouverture de la dixième Conférence des États Parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées s'est amorcée par des remarques préliminaires des dirigeants de différents pays représentés à l'Assemblée générale. Dans son mot d'ouverture, la ministre Qualtrough a réitéré les engagements du Canada à l'égard des personnes handicapées et a souligné l'importance que le pays accorde à leur participation sociale. La réduction de la pauvreté et la promotion des droits des personnes handicapées par le financement et la mise en place de projets humanitaires ont été citées comme des priorités clés du Canada à l'international.

Quelques initiatives porteuses du Canada ont également été mises de l'avant. Citons le Service Relais vidéo (SRV), ayant été instauré dans les dernières années pour favoriser la communication avec les personnes ayant une incapacité auditive utilisatrices d'une langue signée, et l'adhésion du Canada au traité de Marrakech en 2016, permettant ainsi son entrée en vigueur. Ce traité vise à faciliter l'accès aux personnes ayant une incapacité visuelle aux textes imprimés et aux œuvres publiées.

Pour conclure, la ministre a mentionné la détermination du Canada à s'acquitter de ses obligations en tant qu'État Partie à la Convention et à collaborer avec le système des Nations Unies dans le but de développer des sociétés plus prospères et inclusives pour tous.

Les statistiques sur les personnes handicapées : des données essentielles

À maintes reprises au cours de la Conférence, il a été rappelé l'importance de recueillir et de disposer des données requises pour mesurer l'impact des politiques publiques sur la participation sociale des personnes handicapées. La collecte et l'analyse de données relatives à la situation des personnes handicapées font d'ailleurs l'objet d'un article de la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

À ce titre, il importe de souligner que l'Office prépare et publie des statistiques sur la participation sociale des personnes handicapées du Québec. Nous vous invitons d'ailleurs à consulter la nouvelle collection statistique de l'Office : Les personnes avec incapacité au Québec : Une collection en 8 volumes d'un portrait fait à partir des données de l'Enquête canadienne sur l'incapacité de 2012. Vous trouvez dans cette nouvelle collection les données valides et probantes les plus récentes à propos de la situation des personnes handicapées au Québec.

L'Office invite également les autres ministères et organismes du gouvernement du Québec à collecter des données administratives relatives à leurs programmes et mesures destinés aux personnes handicapées afin de lui permettre de s'acquitter adéquatement de son devoir d'évaluation. Il s'agit d'ailleurs d'une recommandation transversale formulée dans les derniers rapports d'évaluation de l'efficacité de la politique À part entière.

PLAN D'ACTION

Favoriser l'accès aux bibliothèques publiques : des moyens à votre portée!



Les bibliothèques publiques, en tant que lieux d'apprentissage, de savoir et de diffusion de la culture, revêtent une importance de plus en plus grande dans la vie des gens et de leur communauté. Ayant pour mission de favoriser l'accès à la culture pour tous, elles sont fréquentées par une grande diversité de citoyens. Parmi ceux-ci, certains ont des incapacités et sont sujets à rencontrer des obstacles relativement à la fréquentation des bibliothèques et l'accès aux activités y étant offertes.

Il importe donc, dans une approche inclusive, de prendre en compte les besoins des personnes handicapées pour qu'elles puissent avoir accès, en toute égalité, aux services offerts par les bibliothèques et, ultimement, participer pleinement à la vie sociale et culturelle de leur communauté.

Des gestes simples peuvent être posés à cet égard, et ce, quels que soient la taille et les moyens dont dispose chaque bibliothèque. Par exemple, des boutons-poussoirs peuvent être installés pour permettre l'ouverture automatique des portes; le personnel au comptoir peut être formé pour interagir avec les personnes ayant différents types d'incapacité; les activités parascolaires peuvent être adaptées pour tenir compte des besoins des enfants handicapés; le coin lecture peut être aménagé pour les personnes se déplaçant en fauteuil roulant, etc. Des mesures à votre portée qui peuvent faire toute la différence!

Il importe de mentionner qu'en vertu de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, les municipalités d'au moins 15 000 habitants sont assujetties à l'obligation de produire un plan d'action annuel à l'égard de

cette population. Ces plans d'action visent à identifier des obstacles rencontrés par les personnes handicapées et à planifier des mesures en vue de réduire ces obstacles, voire les éliminer. Ils deviennent ainsi un moyen privilégié pour planifier des mesures en vue de favoriser l'accès aux bibliothèques publiques et à leurs activités. Bon nombre de bibliothèques publiques ont d'ailleurs été appelées à contribuer à la réalisation d'un tel plan et de nombreuses municipalités fournissent des efforts en continu afin d'assurer un plus grand accès à leur bibliothèque pour les personnes handicapées. Pour vous inspirer, voici quelques exemples de bonnes pratiques impliquant les bibliothèques publiques relevées dans les plans d'action des municipalités.

- L'achat de livres en formats adaptés (audio, avec de gros caractères, etc.) ainsi que l'adaptation des postes informatiques. Cette dernière mesure vise à améliorer l'ergonomie et l'accessibilité au moteur de recherche Web pour les personnes ayant une incapacité motrice ou visuelle. Ces deux mesures ont été mises en place, entre autres, par les municipalités de Sainte-Sophie et Mascouche;
- La mise en place d'un service de biblio mobile consistant en un service de livraison de livres à domicile pour les personnes ne pouvant se déplacer à la bibliothèque. Citons, à cet égard, les réalisations des villes de Drummondville et de Sainte-Catherine;
- L'activité en bibliothèque nommée *Les contes de la différence*, où un jumelage est réalisé entre une classe régulière et un groupe d'enfants handicapés. Cette mesure a été réalisée par l'arrondissement d'Anjou de la Ville de Montréal;
- Le prêt de livres numériques à l'ensemble de la population offert, entre autres, par la municipalité de Mont-St-Hilaire.
- L'exposition de sculptures *À contre sens* ayant pour objectif premier de favoriser la sensibilisation citoyenne en lien avec le plan d'action à l'égard des personnes handicapées de la Ville de Varennes. Cette exposition se tiendra du 8 septembre 2017 au 14 janvier 2018 à la bibliothèque de Varennes et répondra aux besoins spécifiques des visiteurs ayant une déficience visuelle. Elle permettra aussi au grand public de vivre l'expérience à la manière des personnes ayant une incapacité visuelle.
- L'espace Biblio-Jeux de la bibliothèque de Trois-Rivières accessible aux familles depuis l'été 2015. Cet espace ludique s'adresse aux enfants âgés de 6 mois à 6 ans et à leurs parents. Répartis en sept planètes, plus de 130 jeux y sont disponibles pour les familles, chacun adapté pour permettre la stimulation d'un aspect du langage de l'enfant. Chaque jeu est accompagné d'une fiche à l'intention du parent regroupant une capsule d'information sur le développement du langage et quelques stratégies à appliquer durant l'activité choisie.

L'Office se réjouit de ces initiatives et encourage les municipalités à continuer à innover pour adapter leurs services aux personnes handicapées. Pour d'autres exemples inspirants, nous vous invitons à consulter la section de notre site Web consacrée aux plans d'action annuels à l'égard des personnes handicapées.

Renouvellement de la politique culturelle du Québec – les bibliothèques, un acteur clé!

Comme nous vous en faisons mention dans un dernier numéro d'*Express-O*, l'Office a transmis un mémoire dans le cadre des consultations en vue du renouvellement de la politique culturelle du

Québec. Pour l'Office, il s'agissait d'une opportunité à saisir afin de contribuer à l'atteinte du résultat attendu de la politique À part entière visant à accroître la participation des personnes handicapées à des activités de loisir, de sport, de tourisme et de culture, dans des conditions équivalentes à celles des autres participants.

L'Office énonce donc dans son mémoire les conditions essentielles afin d'assurer la prise en compte de la réalité des personnes handicapées en tant que créateurs et consommateurs de contenus culturels ainsi que des recommandations afin d'assurer la participation en toute égalité des personnes handicapées dans ce domaine. Il y est fait mention que le développement d'environnements accessibles et de contenus culturels adaptés constitue une condition première pour la participation des personnes handicapées à la vie culturelle de la société québécoise. En tant qu'importants lieux de transmission de la culture, nous comprendrons le rôle central qu'ont à jouer les bibliothèques dans cet accès en toute égalité à la culture. Soulignons que le dépôt de la nouvelle politique culturelle est prévu d'ici la fin de l'année 2017.

MIEUX COMPRENDRE

Rapport sur les déplacements : des recommandations porteuses pour la prochaine politique de mobilité durable



En juin dernier, l'Office vous annonçait dans une édition spéciale d'*Express-O* la publication des quatre premiers rapports portant sur l'évaluation de la politique gouvernementale À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité. L'Office répondait ainsi au mandat d'évaluation de la politique confié par le gouvernement du Québec lors de l'adoption de celle-ci en 2009. Cette évaluation a pour but de juger dans quelle mesure la politique À part entière a permis de réduire les obstacles à la participation sociale des personnes handicapées pendant les cinq premières années de sa mise en œuvre.

Les premiers rapports publiés se sont penchés sur les quatre résultats attendus concernant la réponse complète aux besoins essentiels des personnes handicapées que sont les activités permettant de vivre à domicile, l'habitation, les communications et les déplacements, incluant l'accès aux transports et aux lieux. Ces rapports ont permis de dégager des constats ainsi que des recommandations afin d'assurer la suite de la mise en œuvre de la politique À part entière. Ces constats et recommandations peuvent servir à documenter et à orienter plusieurs initiatives gouvernementales pouvant avoir un impact sur la participation sociale des personnes handicapées.

En témoignage le récent mémoire produit par l'Office dans le cadre des consultations sur la politique de mobilité durable, un exemple concret de la manière dont le rapport sur les déplacements a pu être

utile afin d'appuyer les réflexions sur la mobilité durable au Québec. Rappelons que le rapport sur les déplacements porte plus précisément sur le résultat attendu de la politique À part entière visant à offrir aux personnes handicapées la possibilité de se déplacer sans contraintes supplémentaires d'accessibilité, de temps et de coût, peu importe le lieu et les moyens utilisés.

Des recommandations complémentaires et cohérentes afin de favoriser les déplacements des personnes handicapées

Les constats et recommandations émis dans le rapport d'évaluation sur les déplacements s'appuient sur l'importance d'aménager des environnements accessibles en éliminant les obstacles à la mobilité des personnes handicapées, notamment en améliorant l'accessibilité des lieux et des infrastructures de transport. C'est de cette manière que l'on pourra tendre vers le résultat attendu de la politique À part entière visant à favoriser les déplacements des personnes handicapées. Les recommandations formulées dans le mémoire de l'Office s'inscrivent également dans cette perspective.

Ainsi, alors que le rapport fait le constat que, malgré des avancées, des lacunes subsistent quant à l'accessibilité des aménagements extérieurs et recommande de faire la promotion de la notion de parcours sans obstacles auprès de toutes les municipalités, il est recommandé, dans le mémoire, que des objectifs soient identifiés dans la politique de mobilité durable afin d'améliorer l'accessibilité et la sécurité des aménagements extérieurs aux personnes handicapées.

Concernant le transport collectif régulier, le rapport a démontré que l'accès à ce mode de transport demeure essentiel pour les personnes handicapées, en particulier pour celles qui ne sont pas admissibles au transport adapté. Bien que des améliorations aient été constatées à ce niveau, des obstacles importants demeurent pour avoir accès à ces services. En s'appuyant sur cet état de fait, le mémoire recommande que des mesures structurantes, ainsi que des cibles précises et mesurables visant à bonifier l'accessibilité des infrastructures, des véhicules et des services de transport en commun, soient incluses dans les plans de développement visant à assurer le transport en commun des personnes handicapées.

Il est également mentionné dans le rapport que le transport adapté demeure une mesure adaptative essentielle et indispensable pour soutenir la participation sociale des personnes qui ne peuvent utiliser le transport en commun. L'Office réaffirme dans son mémoire l'importance du transport adapté pour assurer les déplacements de toutes les personnes handicapées admissibles, et ce, sur l'ensemble du territoire québécois. À cet égard, le mémoire indique qu'afin de favoriser la mobilité durable, les services de transport adapté, particulièrement en milieu rural, doivent être planifiés de manière à faciliter les déplacements hors territoire. Il y est ainsi recommandé que la politique de mobilité durable reconnaisse le transport adapté comme un moyen de transport collectif incontournable pour les personnes handicapées admissibles et, à ce titre, qu'un objectif soit identifié pour augmenter les services d'interconnexion et de déplacement hors territoire.

Pour un résumé du rapport sur les déplacements, consultez notre article *Express-0* Les déplacements des personnes handicapées : des avancées à poursuivre.

Pour un résumé du mémoire produit par l'Office dans le cadre des consultations sur la politique de mobilité durable, consultez notre article *Express-O Vers une politique québécoise de mobilité durable : l'Office participe aux travaux et soumet un mémoire.*

Des ministères et organismes en action

Afin de coordonner les actions visant l'atteinte des résultats attendus de la politique À part entière, plusieurs ministères et organismes ont pris des engagements dans le cadre du Plan 2015-2019 de mise en œuvre de la politique À part entière. Plusieurs de ces engagements ont trait aux déplacements des personnes handicapées. Parmi ceux-ci, notons celui de réaliser en cohérence avec les initiatives de sécurité routière et de mobilité durable, une étude sur la faisabilité de la mise en place d'une législation ou d'une réglementation relative à la conception sans obstacles des aménagements extérieurs; celui d'identifier, de mettre en œuvre et de promouvoir des solutions concertées afin de favoriser les déplacements sécuritaires des personnes qui utilisent des aides à la mobilité motorisées; et, finalement, celui d'identifier des pistes d'harmonisation et d'optimisation des services de transport adapté et collectif au Québec afin de favoriser les déplacements sans obstacles des personnes handicapées.

Différents ministères et organismes ont également inscrit des mesures dans leur plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées ayant trait aux déplacements. À cet égard, nous pouvons citer le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports qui, en collaboration avec l'Office, s'est engagé dans son plan d'action à soutenir les autorités organisatrices de transport pour l'élaboration de leur plan de développement portant sur l'accessibilité universelle de leurs réseaux. Nous pouvons également mentionner la mesure de la Commission des transports visant à établir un cadre d'analyse ou des moyens permettant de mieux documenter et suivre les besoins de transport par taxi accessible, afin d'outiller ses membres pour les demandes de permis de taxi, notamment celles pour les besoins particuliers.

Participant·es et participants recherchés pour une étude de l'Office



Participez à notre étude pour évaluer la mise en œuvre de la politique L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées et pour recommander des bonifications à cette politique, le cas échéant.

Selon cette politique gouvernementale, une personne handicapée peut demander qu'un document ou un service généralement offert au public soit adapté selon ses besoins.

Par exemple :

- Elle peut demander à un ministère ou à un organisme assujetti de lui fournir un document dans le format adapté de son choix;
- Elle peut demander un service d'assistance pour l'aider à remplir un formulaire ou un questionnaire administratif.

Qui peut participer?

Vous êtes une personne handicapée qui a adressé une demande afin d'avoir accès à un document ou un service offert au public? Vous avez reçu une réponse de la part de l'organisation concernée? Vous êtes la personne que nous recherchons!

Partagez votre expérience avec nous

Les personnes retenues pour cette étude seront reçues pour une entrevue afin de recueillir le témoignage de leur expérience.

Les entrevues se tiendront en personne, par webcaméra ou par téléphone, d'ici la fin octobre, selon les disponibilités des personnes retenues.

Manifestez-vous!

Pour plus de renseignements ou pour vous inscrire, communiquez avec nous en écrivant à l'adresse evaluation@ophq.gouv.qc.ca ou en téléphonant au 1 866 680-1930, poste 18568.

Vous avez jusqu'au 18 octobre pour vous inscrire.

